

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2023-275

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-089-2023****Objet : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE PRECAIRE – FETE DES VOISINS / MAISON BRANSOULIE**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les diverses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives qu'Albret Communauté exerce au service du territoire,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant la sollicitation reçue le 11 mai 2023, émanant de Monsieur Claude LEYGUE, par ailleurs membre de l'Association des Amis du Moulin des tours, qui sollicite la mise à disposition de la Maison Bransoulié, afin d'y organiser la fête des voisins, le vendredi 26 mai 2023 de 17h30 à 23h,

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la mise à disposition de la Maison Bransoulié, pour la tenue de la fête des voisins des riverains proche du Moulin des tours, prévue le vendredi 26 mai 2023 de 17h30 à 23h. Cette mise à disposition à titre précaire sera gratuite en raison du faible volume horaire de l'occupation, et s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, de la sécurité, et des bonnes mœurs.

Article 2 : Cette mise à disposition sera formalisée par la signature d'une convention, jointe en annexe.

Fait à NERAC le, **22 MAI 2023**

Le Président,

Alain LORENZELLI



Publié le : **23 MAI 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire